



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CORRÈZE

COPIE

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL
D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE
BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS,
D'ARGENTAT À LIOURDES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence
des cours d'eau La Dordogne, Souvigne et Malefarge

Commune de Monceaux sur Dordogne

Vu pour être annexé
à un arrêté en date de
ce jour

TULLA, le 3 0 OCT. 2013
Le Préfet

Septembre 2013

Bruno DELSOL

Affaire n° 4311734-FLU

ARTELIA
Agence de Bordeaux

LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence

